



Compte-rendu

Réunion du groupe UE-Afrique(s), Paris le 6 novembre 2014

1. La Côte d'Ivoire, locomotive de l'Afrique de l'Ouest et du Centre?

Hermann KOUASSI, directeur exécutif de la **CEADI**, le Club économique des Affaires de la diaspora ivoirienne

2. La politique monétaire de la région, et le rôle des Banques centrales¹

Anselme IMBERT, Conseiller Afrique à la **DG Trésor**, **MINEFI** - Ministère de l'Economie & des Finances

<u>Animation des débats</u> : <u>Claude Fischer</u>, présidente d'<u>ASCPE - Les Entretiens Européens</u>, et présidente d'honneur de Confrontations Europe.

Claude Fischer rappelle le panorama que Philippe Hugon (IRIS) a dressé de la situation actuelle en Afrique², confrontée au virus Ebola et au terrorisme, pour lesquels les médias ont alimenté une espèce de psychose, participant ainsi à donner une vision pessimiste voir négative de l'Afrique, alors que celle-ci évolue aussi positivement depuis plusieurs années, avec une croissance économique intéressant, tant à l'export qu'au niveau de ses développements endogènes avec des problématiques qui lui sont spécifiques. Le développement des relations commerciales intra-africaines (entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et ceux d'Afrique Centrale particulièrement) analysées par Roland Portella (CADE) ont confirmé cette évolution face à l'Europe qui elle, est en train de perdre des parts de marché en Afrique avec l'arrivée des pays comme la Chine, mais aussi le Brésil ou la Turquie.

D'autres événements essaiment le continent africain, comme la destitution du chef de l'Etat burkinabè par son peuple le 30 octobre 20. Et si **Lionel Zinsou**³ fait preuve d'un afro-optimisme déborda nt, nul doute que les manifestations burkinabè (plus d'un million de personnes sont descendues dans la rue) contre toute modification de la constitution qui aurait permis à **Blaise Compaoré** de se présenter une nouvelle fois aux élections législatives après vingt-sept années de pouvoir, aura un impact pour le Burkina Faso mais aussi pour tous les pays de la zone. Rien ne sera simple dans la période de transition, mais un processus est engagé, et sert en quelque sorte d'avertissement aux autres dictateurs de la région tentés de modifier la constitution de leur pays, et certains d'entre eux, comme **Bony Yayi** au Bénin, sont en train de faire marche arrière.

Des élections auront vraisemblablement lieu au Burkina Faso en novembre 2015, il sera intéressant au sein de ce groupe d'examiner comment les pays démocratiques pourront apporter leurs expériences et leur

¹ Initialement prévu, le ministre conseiller togolais Kako Nubukpo n'a pas pu nous honorer de sa présence, mais on pourra lire 2 de ses articles : Le policy mix de la zone UEMOA : Leçon d'hier, réflexion pour demain (Revue Tiers-Monde -2012) ; Politique monétaire et servitude volontaire - La gestion du Franc CFA par la BCEAO (Edition Karthala -2007)

² Cf la réunion du 9 septembre 2014 et son CR www.confrontations.org

³ Lors du dîner du Club Efficience

aide, sans être donneurs de leçons et sans s'ingérer dans les affaires de cet Etat, mais en le soutenant afin qu'il parvienne à construire son propre modèle démocratique.

Claude Fischer annonce qu'ASCPE, en partenariat Confrontations Europe souhaite organiser *Les Entretiens Eurafricains* à Ouagadougou en 2015. 4 ou 5 pays africains de la région (la Côte d'Ivoire, la Mali, le Sénégal, et le Nigéria —ou le Ghana) pourraient être associés ainsi que 3 à 4 pays d'Europe (comme la Belgique, la Pologne, l'Italie, la France) et l'Union Européenne en tant que telle puisque ce sont les relations entre l'UE et l'Afrique (Ouest et Centre) qui sont concernés. Le thème central pourrait être les partenariats publics-privés, moteurs du développement. Elle évoquer sa rencontre avec Michel Démarre, directeur international du FNTP (*Fédération Nationale des Travaux Publics*) qui mène une bataille avec les grands groupes du secteur en Europe pour rendre les aides publiques au développement plus efficaces, afin de faire levier et mobiliser les fonds privés et créer plus de partenariats public-privé pour financer les projets d'infrastructures en Afrique. Une bataille d'autant plus difficille, d'ordre culturel, le secteur privé étant encore diabolisé par les institutions publiques elles-mêmes. Elle propose d'organiser la prochaine réunion avec Michel Démarre et des représentants de la FIEC (Fédération européenne de la construction) et de la DG Développement de l'UE sur la question des aides au développement et leurs articulations aux financements privés.

Elle présente ensuite **Hermann Kouassi**, directeur exécutif de la **CEADI (le Club économique des Affaires de la diaspora ivoirienne)** pour un exposé sur la santé sociale, économique et politique de la Côte d'Ivoire : le pays peut-il jouer un rôle de leader dans la région et favoriser son intégration ? En a-t-il envie ? Quels sont les atouts, mais aussi les freins, les obstacles et des résistances ?

Hermann Kouassi présente la CEADI comme la composante d'une fédération mise sur pied en 2011 suite à la grave crise électorale qu'a connue la Côte d'Ivoire après les élections de 2010 ; de nombreux intellectuels ivoiriens vivant à l'étranger ont alors décidé d'unir leur force pour aider l'ensemble de la population à prendre conscience des raisons profondes de cette crise, dans l'espoir que de tels troubles ne se reproduisent plus. L'autre action forte de la fédération est son soutien économique au développement du pays, faisant ainsi écho au message du président de la République souhaitant un retour de la diaspora ivoirienne au pays afin de contribuer à l'émergence nouvelle de la Côte d'Ivoire.

- H. Kouassi présente ensuite une courte vidéo retraçant les temps forts qui ont composé la Côte d'Ivoire, ⁴de la colonisation française de 1893 à son indépendance en 1960, en passant par la période du « miracle » ivoirien, puis de la crise économique qui a engendré la crise politique, avec les partis politiques significatifs, le rôle des syndicats et de la société civile, et enfin la spécificité de l'économie ivoirienne. Il fait ensuite état de la situation géographique du pays à travers la délimitation de ses frontières, et démographique (la population est estimée à 23,200 millions habitants). Yamoussoukro est la capitale politique et administrative, et Abidjan la capitale économique. Le pays a pour langue officielle le français et pour monnaie le franc CFA, il fait partie de la CEDEAO (Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest).
- H. Kouassi revient sur la période du miracle économique ivoirien : de 1962 à 1986, l'économie est principalement basée sur la production de rente du café et du cacao, et elle connait un essor exceptionnel, faisant de la Côte d'Ivoire un pays phare en Afrique d l'Ouest. Leader dans la région, elle connait alors un afflux massif de migrants venus chercher du travail. A partir de 1986, la baisse des cours mondiaux des matières premières, qui s'accentue en 1989, fait chuter l'économie du pays qui croule alors sous le poids d'une énorme dette. Les institutions financières internationales imposent une politique d'ajustement structurel. L'avènement du multipartisme en 1990 favorise les contestations et la prise de conscience des

populations. En 1993, le décès du père fondateur **Félix Houphouët Boigny**, accentue la fracture sociale entre Ivoiriens.

S'agissant de la situation socio-politique de la Côte d'Ivoire, il cite les partis politiques (le PDCI, le RDR, LE FPI, le PIT, l'UDPCI et le MFA) puis évoque la grave crise militaro-politique de 2010 qui est survenue après les élections présidentielles et qui a fragilisé l'ensemble du tissu social. Le processus de réconciliation entamé par le Président **Alassane Ouattara** à la prise de ses fonctions de chef de l'Etat ivoirien piétine et a du mal à avancer. Abordant **le rôle des syndicats et de la société civile ivoirienne,** H. Kouassi précise que certains syndicats sont apparentés à des partis politiques, ce qui fragilise leur rôle de contre-pouvoir.

H. Kouassi aborde ensuite la situation économique de la Côte d'Ivoire : après le début de la crise économique en 1993, le coup d'Etat en 1999, et la crise politique post-électorale de 2010, le pays reprend enfin sa marche après vingt années de crise, et l'on observe un retour à la normalité politique et sécuritaire depuis 2011 et l'accession au pouvoir d'Alassane Ouattara. Le pays maitrise désormais de mieux en mieux le transit à ses frontières grâce à un bataillon de défense, et il a adopté une politique de sécurité intérieure avec la mise en place d'une section d'élite au sein de la police nationale. La stabilité macroéconomique du pays est de retour, par le biais d'une inflation contenue, d'une forte croissance et d'un déficit budgétaire maitrisé, et une dette extérieure fortement allégée (la Côte d'Ivoire, éligible au régime du PTE -Pays très endetté-, a pu bénéficier d'une annulation de 60% de sa dette). Depuis son accession au pouvoir, A. Ouattara a lancé le PPU (Programme Présidentiel d'Urgence) afin de redynamiser l'ensemble des infrastructures, tels que la rénovation des routes et réseaux ferrés, et relancer le marché économique intérieur et régional. A travers la réduction du train de vie de l'Etat ivoirien, un nouvel engagement financier de la communauté internationale a vu le jour. Une Vision à long terme pour un engagement de 18 Mds € d'investissement, a été également consignée dans le Programme National de Développement (PND) ; ce plan a été initié en 2011 et il a bénéficié de l'accord de plusieurs bailleurs de fond (Programme pluriannuels de développement) afin de permettre à la Côte d'Ivoire de continuer à être leader au niveau de la sous-région.

Des réformes cadres ont été engagées à travers un nouveau code d'investissement afin faciliter les démarches des investisseurs étrangers, telles que : un nouveau code minier – un Guichet Unique de Création d'Entreprise assuré directement par les services du 1^{er} ministre – l'ouverture de dialogues privilégiés entre l'Etat et le secteur privé qui permet désormais de délivrer directement des marchés - la création d'un tribunal de Commerce, afin de régler tout litige de façon accéléré (délais de 3 mois) – une notation pour la Côte d'Ivoire classée B1 quant à sa dette souveraine qui rend ses perspectives positives - un retour de la Côte d'Ivoire sur le marché financier international (Eurobond de 750 Millions USD, contre 4900 Millions USD souscrits) – et un marché de plus en plus concurrentiel.

Mais la reprise de l'économie ivoirienne est encore fragilisée par la situation politique. Cela est dû à plusieurs facteurs tels que : un processus de réconciliation qui piétine, et des perspectives au-delà de 2020 encore incertaines ; des ressources humaines affectées par les dernières années de crise ; une dégradation générale du développement humain ; un environnement des affaires encore détérioré ; une grande incertitude concernant les contrats publics avec des dénonciations régulières des conventions qui se font encore trop de gré à gré dans la passation des marchés ; et une mauvaise gestion de la dette envers les fournisseurs qui comporte encore trop d'arriérés de paiement.

La Côte d'Ivoire demeure néanmoins la première économie d'Afrique francophone et elle représente un tiers du PIB de la zone CEDEAO. Son économie est diversifiée et est fondée sur l'agro-industrie avec l'exploitation du cacao, de l'hévéa, du palmier à huile, de l'anacarde et du bois. Elle représente 60% des exportations et est le seul pays à générer un excédent commercial dans cette zone. La Côte d'Ivoire possède de solides infrastructures, avec des réseaux routiers, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires parmi les plus développés d'Afrique de l'Ouest. Par sa situation géographique, elle est le « hub » ouest

africain pour les pays enclavés tels que le Niger, le Burkina et le Mali. De plus, les 30% de crédits alloués à l'économie régionale font du pays le 1^{er} réseau bancaire.

Aujourd'hui, la France occupe une place de 1er rang en Côte d'Ivoire, et est l'un des partenaires principaux (hors pétrole) du pays en représentant quasiment 40% de l'économie; les normes et les habitudes de consommation sont aussi liées à la France de par l'histoire coloniale. La Côte d'Ivoire bénéficie de plus de l'aide publique française par l'intermédiaire de l'AFD (Agence Française de Développement) et des C2D (Contrats de désendettement et de développement), ainsi que celle du Club des investisseurs de Paris, à hauteur de 3 Milliard € en cours d'investissement. Proparco et Coface fournissent également des aides financières importantes. Un bureau Ubifrance et un réseau du commerce extérieur ont été installés dans le pays, et un service du Bureau économique dédié aux investisseurs français est désormais ouvert. De plus, une base est destinée à la prospection du marché sous régional pour le Ghana, le Bénin et le Togo. En Côte d'Ivoire, la France est aussi fortement implantée avec près de 800 entreprises et 160 filiales générant 40 000 emplois, ainsi que plus de 500 PME françaises présentes. Cela représente 30% du PIB de la CI et c'est une contribution majeure aux ressources de l'Etat Ivoirien. En 2012, la France a réalisé un excédent record de 450 Millions €, soit 45% des exportations. La Côte d'Ivoire est le 3^e débouché de la France en Afrique subsaharienne. Les secteurs porteurs en Côte d'Ivoire aujourd'hui sont : pour environ 45% des investissements, le BTP, et les marchés induits par la reprise, pour la rénovation et le développement des infrastructures : les routes et les réseaux ferrés, la construction des usines de production et de distribution électrique, des usines de traitement d'eau et d'assainissement, ainsi que la construction de ports maritimes. Puis viennent ensuite les secteurs de l'agro-industrie, des mines et équipements, de la santé et la pharmacie, des technologies de l'information et de la communication, de l'hôtellerie et du tourisme, de la formation, et de l'environnement. La découverte récente de pétrole et de gaz donne également lieu à de nouvelles exploitations.

Les perspectives de la Côte d'Ivoire sont : sa croissance économique, qui devrait rester élevée à moyen terme ; sa stabilité politique jusqu'à 2020 au moins, et ce grâce au rassemblement de quatre partis politiques majeurs ; un renforcement de l'intégration régionale ; un environnement des affaires renforcé ; l'émergence d'une nouvelle classe moyenne, ouverte et voyageant à travers le monde ; et un « risque pays » qui devrait normalement s'améliorer dans le temps.

Discussion avec la salle:

Claude Bertrand s'interroge sur le montant des transferts d'argent de la diaspora ivoirienne, sachant que le montant global à destination de l'Afrique dépasse l'aide publique au développement. Il demande si les élites ivoiriennes ont plus tendance à se former auprès des écoles dispensant un modèle anglo-saxon qu'un modèle français.

Jean-Jacques Landrot, chef d'entreprise en Afrique, rappelle que l'extraordinaire développement agricole qu'a connu la Côte d'Ivoire s'est fait au détriment de la forêt qui a disparu à hauteur de 90%, au profit des champs d'ananas, du café ou du cacao. Il aborde ensuite l'importante dévaluation monétaire qu'a connue l'Afrique en zone CFA en 1994, et précise que la Côte d'Ivoire a été le seul pays à bénéficier de cette dévaluation grâce à la production et à la transformation locales de ses produits. Il évoque ensuite l'espace UEMOA comme étant une zone à 99% francophone, et souligne les difficultés des échanges économiques entre la Côte d'Ivoire et son voisin le Nigéria (anglophone) qui sont d'ordre linguistiques, monétaire, douaniers, mais aussi maritimes.

Claude Fischer souhaite savoir en quoi la Côte d'Ivoire représente un hub pour toute la sous-région, comme au niveau de sa capacité de production et d'interconnexion énergétique, et quelles sont ses

relations commerciales avec les pays francophones de cette zone, ainsi qu'avec ses voisins anglophones, comme le Nigéria et le Ghana.

Olivier Bousige, ex directeur adjoint de l'Institut de formation d'ingénierie 2iE au Burkina Faso, revient sur le classement de la Côte d'Ivoire auprès de l'institut Doing Business⁵ bien classée pour le développement de ses infrastructures; mais il ne prend pas forcément en compte la facilité d'accès à l'énergie pour les entreprises, ni la capacité à fournir une énergie de qualité constante, et il souhaite savoir quels sont les projets du gouvernement ivoirien en ce sens. Puis, évoquant l'importance de la formation en termes de pérennité du développement économique ivoirien, il cherche à connaître les orientations à venir pour 50% de la population âgée de 25 ans pour qui il n'existe pas de perspective d'emploi dans les années à venir.

Une intervenante évoque les différents litiges commerciaux qu'il existe en CI, et elle souhaite savoir s'il existe un système d'éducation et d'information en faveur des commerciaux et des consommateurs. Puis revenant sur les habitudes de consommation qui seraient calquées sur le modèle français, elle se demande s'il existe également en CI un droit commercial et un droit des consommateurs.

Martine Levy, militante associative pour le Lobby Européen des Femmes et pour Genre et développement, cherche à connaître la qualité des formations dispensées en CI, et la parité existant entre hommes et femmes au niveau de la scolarisation, et demande ce que sont devenus les migrants des pays voisins depuis la crise ivoirienne de 2010.

Hermann Kouassi confirme que, malgré la crise, les transferts d'argents des travailleurs immigrés vers leur pays d'origine ont augmenté de plus de 6% en 2013 (Etude de la Banque mondiale, ne tenant pas compte des transferts informels). Mais il n'existe pas à ce jour de données chiffrées sur le montant exact des transferts à destination de la CI, et il cherche à travailler avec son association et le gouvernement ivoirien pour démontrer le poids de la diaspora dans l'économie nationale. La CEADI travaille à la mise en place d'un fonds d'investissement qui permettra de créer des structures de développement, pour accompagner des entrepreneurs locaux à accroitre leur marché et leurs investissements auprès des entreprises d'Etat. Le chef de gouvernement a mis en place un ministère de l'intégration africaine qui comprend une direction générale dédiée aux Ivoiriens basés à l'étranger.

Abordant la question des formations dispensées en CI, H. Kouassi confirme qu'il y a bien une prééminence des formations françaises, liée à l'histoire et à la langue. De même, la France a longtemps été le 1^{er} pourvoyeur de bourses d'études ; mais depuis ces dix dernières années, la Turquie, la Russie, la Corée, le Maroc et la Tunisie offrent aussi des bourses d'études à certains étudiants Ivoiriens, et ce pour permettre de consolider les partenariats économiques. Ainsi, Alassane Ouattara, président de la Côte d' Ivoire, a eu un parcours plutôt anglo-saxon, et il a compris l'avantage de commercer avec le Nigéria qui est la plus grande puissance économique africaine, et qui devient pour l'Afrique de l'Ouest un grand hub. A travers les différentes sources d'énergie en pétrole et en gaz qui ont été découvertes, la CI tente d'adapter aujourd'hui son modèle économique à celui du Nigéria, même si celui-ci a encore des failles, afin de participer à l'intégration régionale et africaine dans son ensemble. La formation est l'un des grands chantiers du gouvernement ivoirien, où une réelle adéquation entre formation et emploi est nécessaire. Pendant longtemps, de nombreux ivoiriens se sont formés pour devenir fonctionnaires, et l'entreprenariat n'a pas été valorisé. De plus, la formation d'une middle class a été occultée dans de nombreux domaines. Depuis 2013, un programme a été initié et la CI fait de plus en plus appel à sa diaspora pour venir dispenser

⁵ Institut issu d'un projet de la Banque mondiale : il fournit une évaluation quantitative des réglementations qui s'appliquent à la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire, le recrutement de personnel, le transfert de propriété, l'obtention de crédit, la protection des investisseurs, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et la fermeture de petites ou moyennes entreprises...

des cours spécifiques et apporter son expertise dans les universités. Mais dans son ensemble, la CI a un taux d'analphabétisme de 40%.

H. Kouassi confirme que plusieurs interconnexions existent entre la CI et ses voisins, tant au niveau de la distribution de l'électricité qu'au niveau transport; plusieurs grands chantiers financés par l'UEMOA et la BAD sont en cours de réalisation, comme l'autoroute entre Abidjan et Accra, celui entre Abidjan et Yamoussoukro, la voie ferrée au Nord en cours de rénovation qui desservira Abidjan, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou jusqu'au Niger ; ou encore une voie ferrée destinée à l'extraction minière à l'ouest de la CI et allant jusqu'au port de San Pedro en Guinée. En prônant le développement des échanges commerciaux entre les pays du Sud, les méthodes novatrices de A. Ouattara lui ont valu d'être élu à 2 reprises à la tête de l'UEMOA. Abidjan compte 5,5 millions d'habitants et plusieurs chantiers sont en cours de réalisation, avec les grands ponts enjambant la ville, qui permettront le désengorgement de la capitale et de ses banlieues, tout en renforçant l'économie locale, ou encore avec le barrage hydroélectrique de Soubré qui permettra de répondre aux besoins grandissants tant au niveau national qu'au niveau de la CEDEAO ; les travaux de réalisation de la ligne d'interconnexion démarreront d'ici fin 2013 en vue de sa mise en service en 2016 ; il aura une puissance de 275 MW et un potentiel de production annuelle d'environ 1 100 GWh ; il permettra de relever le niveau de l'hydroélectricité en Côte d'Ivoire, de rééquilibrer le mix énergétique et de faire face, à moindre coût, à l'évolution croissante de la consommation nationale. C'est un projet structurant qui permet de reprendre la valorisation de l'immense potentiel hydroélectrique de la Côte d'Ivoire évalué à 2000 MW dont seulement 25% sont utilisés à ce jour. Ce barrage deviendra le plus grand du pays devant celui de Taabo (210 MW) et de Buyo (165MW).

H. Kouassi revient sur **la question du tribunal du commerce en CI**, en disant que celui-ci existait mais qu'il ne menait pas d'actions concrètes. C'est aussi un chantier auquel s'est attaqué A. Ouattara afin de pouvoir rassurer les investisseurs en termes de litiges ; 2 formes de règlement des litiges commerciaux prévalent, soit le litige « B to B » dans lequel les 2 parties opposées cherchent un compromis afin de s'entendre pour une solution, soit par l'intermédiaire d'hommes d'affaires également magistrats qui chercheront à régler rapidement les litiges pour ne pas pénaliser l'investisseur étranger sur une trop longue durée. Le système de communication officiel destiné à l'information du consommateur n'existe pas en CI; seules certaines organisations de la société civile ont des actions destinées à informer le grand public, mais celles-ci restent encore très peu visibles.

Hermann Kouassi rappelle enfin l'existence du **FORUM,** le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations, une plateforme dédiée à des nombreuses diasporas : il réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM), engagés dans des actions d'intégration ici et dans des actions de développement dans les pays d'origine. Le FORIM représente environ 700 associations intervenant en Afrique Subsaharienne, au Maghreb, en Asie du Sud Est, aux Caraïbes et dans l'Océan Indien (voir le site du FORIM : http://www.forim.net/).

Claude Fischer donne la parole à Anselme IMBERT, macro économiste et conseiller Afrique à la DG du Trésor, au sein du MINEFI.

Anselme IMBERT intervient sur la politique monétaire et du rôle des banques centrales au niveau des 2 zones franc en Afrique (Ouest et Centre) : il existe plusieurs unions monétaires avec trois traités différents, basées sur le volontariat et la libre adhésion de chacune des parties. Au moment de la décolonisation, la France a proposé à un certain nombre de pays des accords bilatéraux monétaires (le Mali –qui a refusé- est sorti de cette union en 1962, pour y revenir quelques temps après, tout comme la Guinée ou Madagascar en 1973). Dès 1972, un traité important a été passé entre la France et trois zones distinctes : des accords

de coopération monétaire avec l'**UMOA** (Union Monétaire Ouest Africaine) - dans la zone franc africaine, l'intégration monétaire a précédé l'union économique, à la différence que ce qui s'est fait en Europe -, puis une convention bilatérale avec l'**UMAC** (Union monétaire d'Afrique Centrale), et enfin une convention bilatérale avec **les Comores**.

Quatre principes fondamentaux régissent ces unions :

Le 1^{er} principe est la garantie illimitée de convertibilité qui est accordé par le Trésor français au franc CFA et au franc comorien. Ainsi si la BECEAO, la BEAC ou les Comores ne possèdent plus de devises étrangères en caisse, la France honorera alors les factures correspondantes sous la forme des devises concernées.

Cette garantie a déjà été mise en application quelques temps avant la dévaluation du franc CFA de 1994 : en zone UEMOA, la BCEAO n'a plus eu de réserves de change pendant plusieurs mois, et c'est le contribuable français en quelque sorte qui a payé les importations de cette zone.

Le 2^{ème} principe fondamental est la libre transférabilité. Celle-ci s'agrémente de modalités complexes, le principe essentiel étant la capacité de transférer librement de l'argent pour effectuer un règlement.

Un 3ème principe tempère le 2ème : l'obligation de centraliser les réserves de change. Au sein de l'union monétaire en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest (soit 2 centralisations obligatoires des devises), il existe une disposition qui précise que chaque acteur économique doit remettre les devises à la Banque Centrale en échanges de francs CFA. Par ailleurs, une partie des réserves de change doit être placée à Paris sur le compte du Trésor français. Ces réserves d'argent qui parviennent sur le compte du Trésor sont sur rémunérées, et ce, très largement au-dessus des taux classiques.

Le 4ème principe est la fixité des parités, soit un change fixe (qui ne varie qu'exceptionnellement, comme lors de la dévaluation de 94).

L'union monétaire a précédé l'union économique dont les traités tant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique Centrale, datent d'il y a seulement 20 ans (il existait une monnaie unique avec des règles très disparates) et l'union économique n'est pas encore au niveau de l'union monétaire (les problèmes douaniers existent encore entre les pays francophones et anglophones, aussi bien à l'intérieur même de la zone UEMOA, comme les taxations routières indues et non officielles de la part de fonctionnaires en uniforme...).

Il existe une banque centrale unique pour chaque union monétaire :

- -la **BCEAO** à **Dakar pour les huit pays de UEMOA** : celle-ci possède un gouverneur et deux instances de direction, un conseil d'administration dirigeant la gestion interne et l'ensemble du personnel, et un conseil de politique des règles monétaires, composé d'un membre par Etat local, un membre français et quatre personnes désignées pour leurs compétences ; ce conseil décide de l'évolution des taux, des conditions de financements, des réserves obligatoires des banques, etc.)
- -la **BEAC à Yaoundé pour la zone CEMAC** (même type de gouvernance, avec un conseil d'administration, et un conseil de politique des règles monétaires, mais avec cette fois deux membres par Etat, soit un directeur national et un membre par Etat, ainsi que deux membres français).

Par tradition, le mode réel de fonctionnement est le consensus (accord général parmi les membres d'un groupe, pouvant permettre de prendre une décision sans vote préalable). Il existe aussi une commission bancaire distincte pour les deux zones, l'une siégeant à Abidjan pour l'UEMOA, l'autre siégeant à Libreville pour la CEMAC.

-La banque centrale des Comores est un cas particulier, gérée également par un conseil d'administration paritaire, mais avec des capacités humaines et financières assez fragiles, et ses salariés bénéficient d'avantages supplémentaires notamment en termes de rémunération. Elle bénéficie aussi d'une aide au développement élevée car structurellement elle subit plutôt un déficit au niveau du commerce international, de sa balance commerciale et de son budget d'Etat.

Claude Fischer souhaite savoir si le cadre monétaire en vigueur pour ces zones est incitatif et permet la promotion du développement, ou si au contraire il nécessite une réforme.

Anselme Imbert recommande à ce titre deux textes⁶ et rappelle que les Banques centrales ne peuvent pas remplacer des décisions politiques défaillantes, et lorsqu'il existe une justice corrompue, des infrastructures affaiblies, ou un manque criant d'électricité, la Banque centrale ne possède pas forcément la solution.

Les demandes qui sont faites aujourd'hui auprès des Banques centrales sont différentes, elles ont beaucoup évolué depuis 40 ans. Les Banques centrales trouvent leur origine dans la création de la Banque d'Angleterre qui a vu le jour pour financer les guerres du roi qui s'était alors retrouvé sans moyens. Dans les années 1970, où une forte inflation a sévit, la Banque centrale a eu un rôle de régulateur financier, qui s'est imposé avec les accords et institutions de Bretton Woods, notamment avec le FMI, et lors des plans d'ajustement structurels, où le but était de combattre l'inflation.

Des dogmes ont donc été imposés à la Banque centrale comme celui de devenir indépendante, afin que les politiciens et les chefs d'Etats ne puissent pas financer tout et n'importe quoi. L'objectif numéro un de la Banque centrale est devenue la lutte contre l'inflation et non plus de participer au développement des pays.

La Banque centrale européenne est aujourd'hui très proche de ce dogme, avec une quête de stabilité monétaire, imposant à plusieurs pays européens ses règles structurelles, contrairement à la FED américaine (Federal reserve system) qui elle, a un double objectif assurer la croissance et le plein emploi. Bon nombre de gouverneurs de Banques centrales sont donc obligés d'appliquer les directives du FMI, mais, pour reprendre le discours du gouverneur de la Banque indienne, « il est nécessaire d'être aussi pragmatique, car si la lutte contre l'inflation est nécessaire, on ne va pas mourir en bonne santé quand surgit une crise alimentaire dans le pays».

Au niveau des pays de la zone franc CFA, il peut être reproché aux Banques centrales de ne pas participer au développement des pays, mais le fait est que cet objectif n'est pas toujours inscrit dans leur statut ; et s'il serait intéressant de débattre pour redéfinir le rôle des Banques centrales, la prérogative du développement des régions relève déjà de certaines institutions, comme la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement) à Lomé, et de la BDEAC (Banque de développement des États de l'Afrique centrale) dont le siège est à Brazzaville. La Banque centrale peut être amenée à refinancer ces banques régionales de développement si celles-ci manquent d'argent.

D'une manière générale, les Banques centrales ne doivent plus être focalisées uniquement sur l'inflation, principalement depuis la significative stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie depuis 10 ans, mais elles doivent aussi agir en rapport à la situation des pays, comme faire face à d'éventuelles crises alimentaires qui pourraient survenir dans la zone franc.

De plus, il arrive que des projets de développement pertinents ne trouvent pas de financement, et cela est plus souvent dû à la pratique qui est opérée par certains gouvernements que du fait de la législation des Banques centrales ; et il est important de mettre les ministres et les chefs d'Etat devant leurs responsabilités.

Claude Fischer rappelle que si le franc CFA a été adossé au franc français, il est depuis les années 2000 adossé à l'Euro, qui est une monnaie chère, et elle interroge A. Imbert afin de savoir si cette situation avantage l'Afrique de la CEDEAO ou pas.

Anselme Imbert cite à nouveau la garantie du principe d'une parité fixe (sauf exception) découlant des conventions entre la France et les 2 zones franc ; et quant au fait de savoir si l'Euro est trop cher, il répond que cela dépend du point de vue où l'on se place : si l'on importe des produits des USA vers l'Europe, c'est

⁶ <u>Les Banques centrales face aux défis du développement</u> (Fatima HMIMID et Anselme IMBERT-2006), et <u>Paysage bancaire africain : Evolutions récentes et perspectives</u> (Anselme Imbert-2014).

avantageux, mais si l'on exporte vers les USA, c'est désavantageux, car la compétitivité des produits européens est alors faible. Reprenant un propos de M. Landrot, il rappelle que le seul pays à avoir tirer son épingle du jeu lors de la dévaluation de 1994, c'était la Côte d'Ivoire. Lorsque l'on regarde la composition du commerce extérieur de la zone franc, il y a encore majoritairement des pays exportateurs de matières brutes et non transformées ; sur ces marchés, ces pays ne décident pas du prix de leurs propres matières, comme le prix du pétrole, fixé à l'internationale, et dans le cas d'un Euro (et donc d'un franc CFA) faible, le prix du baril sera plus élevé ; ce sera donc très avantageux pour les pays exportateurs de pétrole comme ceux de la zone CEMAC (95% de leurs exportations), à l'exception de la Centrafrique, ou le Burkina qui importe le pétrole et se retrouve avec une facture énergétique énorme. C'est tout le paradoxe d'une union où des pays possèdent une même monnaie et des intérêts opposés sur ce sujet.

André Babeau demande s'il serait possible de réaliser une étude des coûts et avantages que représente l'application du principe 4 de la parité fixe.

Jean-Jacques Landrot souhaite connaître les raisons techniques et politiques pour lesquelles on continue à garder trois monnaies différentes, soit l'Euro, le franc CFA de l'Ouest et celui d'Afrique Centrale. Puis il rappelle que lors que la dévaluation de 1994 dans la zone franc, de très nombreuses opportunités ont été offertes à la Chine, à qui il a été cédé des concessions de pêche, d'extractions de minerais, etc... contre des engagements pour construire diverses infrastructures, et ce avec leurs ouvriers propres et sans aucune embauche locale ; la répercussion a été catastrophique sur le plan psychologique quand les fonctionnaires ont vu leur salaire divisé par 2, et en tant que français et patron en Afrique, JJ. Landrot confirme le malaise ressenti.

Marc Friso revient sur l'inconvénient de la parité de change du franc CFA face à l'Euro : dans la plupart des économies africaines cette parité est de fait, la Banque centrale défendant cette parité afin de lutter contre l'inflation. Mais il se demande s'il n'y a pas dans ce débat une fausse question, car si les pays africains de la zone CFA étaient indépendants au niveau de leur monnaie, ils pourraient certes tenter de produire plus en faisant des dévaluations compétitives, mais les problèmes d'inflation liés aux importations sont tels qu'ils sont pieds et poings liés.

Un intervenant se demande si la France a conscience de l'impact psychologique que représente le franc CFA en tant qu'obstacle au développement du continent africain, et qui est perçu par une très forte majorité de la jeunesse et des intellectuels africains comme la continuité d'une servitude. Il ajoute que de nombreux banquiers africains ne permettent pas une dynamique entrepreneuriale à travers la possibilité d'octroi de prêts, au motif que le rapport qui les lie au trésor français ne leur permet pas cet accord.

Anselme Imbert évoque la multitude des études qui ont déjà été réalisées quant aux avantages et inconvénients du franc CFA en Afrique, dont il en ressort tout et son contraire.

S'agissant des effets de la dévaluation de 1994, les balances commerciales de la zone CFA en Afrique de l'Ouest avaient été largement déficitaires et la BCEAO s'est retrouvée sans plus aucune réserve en devises. En fait la zone CFA vivait au-dessus de ses moyens, important beaucoup plus que ce qu'elle exportait. Elle s'est donc retrouvée en défaut et le Trésor français a honoré les paiements. Cette garantie s'applique normalement pour faire face à une crise conjoncturelle, mais avec le problème était structurel, et il a été décidé de la dévaluation monétaire du franc CFA dans toute la zone franc, une décision qui n'a pas été approuvée par tous les représentants des 2 zones CFA, qui l'ont néanmoins signée). Cela a été difficile à vivre pour les populations africaines dans leur ensemble, mais la situation financière de la zone s'est rétablie dans l'année qui a suivi et les réserves de la Banque centrale ouest africaine se sont renflouées. Pour autant qu'on puisse le calculer, et même si l'impact de la dévaluation a eu un coût, le rapport coûtbénéfique a été positif. Le pouvoir d'achat des habitants de la zone a été fortement réduit avec une forte diminution de la consommation des produits importés dans cette zone ; en contrepartie, cela a eu comme effet de relancer la compétitivité des productions locales.

Pour lui, la « servitude » dans laquelle l'Afrique de la zone franc serait est une vraie question mais il s'étonne de l'adhésion volontaire de pays comme la Guinée Bissau pour ensuite la vouer aux gémonies. Il fait le parallèle avec l'Union européenne où, après y avoir adhéré, l'Angleterre de J. Cameron crie au scandale en annonçant qu'elle ne suivra pas les règles de l'UE. Il prend ensuite l'exemple de la Côte d'Ivoire qui a connu une crise économique, politique et militaire avec la guerre, mais pas de crise monétaire grâce à la garantie de stabilité produite par l'Union. Il faut arrêter de croire que la « françafrique » perdure aujourd'hui où les décisions seraient imposées par la France à l'encontre de l'Afrique de la zone franc. Personne ne représente sincèrement la voix de tel ou tel Etat en Afrique et la volonté d'un peuple, et de manière générale, les affaires sont traitées avec des autorités légales, qui sont -certes plus ou moins bienélues, à défaut d'être légitimes.

Un intervenant précise qu'il serait beaucoup plus intéressant pour les pays africains de la zone franc actuelle de dépendre du dollar puisqu'ils traitent en dollar.

Claude Fischer dit mieux comprendre pourquoi le sujet de la politique monétaire est encore tabou, tant en Europe qu'en Afrique. Nous avons besoin d'un débat constructif, même de façon informelle. Elle rappelle que nous sommes tous ici légitimes à nous interroger, intéressés par le sujet, avec la volonté de comprendre et de participer. Pour elle, la démocratie ne se résume pas aux élus, mais à la participation de la société civile avec les ONG, les entreprises et les territoires. Elle souhaite savoir comment le franc CFA peut être réformé et quelle politique monétaire ces pays doivent bâtir pour qu'ils deviennent plus indépendants, qu'ils puissent s'l'industrialiser et exporter des produits transformés à valeur ajoutée, sortir de relations déséquilibrées et entrer dans des relations commerciales et de coopérations d'intérêt mutuel.

Pour Anselme Imbert, l'OMC a fait le choix, avec la complicité de l'Europe, de modifier les accords préférentiels qui existaient entre l'UE et les pays africains, et ceux-ci ont fini par voler en éclat. De plus, il justifie l'existence actuelle de 3 monnaies (l'Euro et des 2 zones franc) au sein de l'union à travers la souplesse de gestion rendue plus aisée quand il s'agit de 17 pays réunis. Les zones franc sont économiquement assez dissemblables l'une de l'autre, avec d'un côté la zone d'Afrique Centrale qui produit du pétrole (à l'exception de la République Centrafricaine) représentant 80 % des exportations, des recettes budgétaires, etc., mais ce qui n'est comparativement pas le cas dans la zone Ouest africaine qui possède des économies disparates entre-elles. Un règle unifiée du droit des affaires, tel que l'offre l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires : elle est légalement en vigueur dans l'espace OEMOA), le développement des infrastructures et des services, au même titre que la stabilité politique et la bonne gouvernance qu'offre un pays, sont déterminant dans le choix des investisseurs et pour l'implantation des grands groupes. Lorsque qu'un pays, comme la Côte d'Ivoire, est capable d'offrir toutes ces garanties, elle peut alors prétendre à devenir le hub économique de toute une région.

Revenant sur la question des préférences qui sont accordées à la Chine en termes d'investissement en Afrique, il est vrai que celle-ci n'a pas les mêmes contraintes à respecter que bon nombre de pays, et il serait peut être intéressant, lors de la rédaction d'appels d'offres, de faire apparaître des clauses servant les intérêts du plus grand nombre, telles que l'obligation d'embaucher et de former du personnel local, un accent particulier en faveur de l'environnement...Abordant le thème du financement en Afrique, A. Imbert évoque la difficulté d'obtenir des prêts dans un milieu où l'essentiel de l'emploi relève du secteur informel, et le développement de la microfinance est une réponse adaptée à cette tranche de la population.

Pour C. Fischer, lorsque l'on souhaite construire un marché unique, que ce soit pour une union européenne ou une union Africaine, il est nécessaire de travailler ensemble à construire des zones compétitives mais aussi solidaires. Car c'est justement le différentiel de compétitivité dans une même

zone qui détruit cette zone. Prenant l'exemple des Anglais, ils ne peuvent pas vouloir garder leur propre monnaie tout en souhaitant une zone euro forte. Si l'Angleterre doit rester dans l'UE, ce qu'elle souhaite, il sera nécessaire de discuter avec eux...et réfléchir en termes d'intérêt général au niveau de l'ensemble d'une zone régionale et non en termes d'intérêt propre à son pays. Pour elle, le fait que la France siège encore dans les organismes de direction monétaire de l'union africaine prête à interrogation sur sa légitimité, alors que l'Afrique de l'Ouest et celle du Centre ont acquis leur indépendance il y a maintenant soixante-dix ans !

Il serait intéressant qu'un débat s'ouvre afin de **connaître le type de politique monétaire dont a réellement besoin la zone franc actuelle**. A ce titre, elle rappelle les diagnostics du ministre togolais Kako Nubukpo sur le sujet : <u>Politique monétaire et servitude volontaire - La gestion du Franc CFA par la BCEAO</u> (Edition Karthala -2007).

Elle propose de consacrer la prochaine rencontre du groupe UE-Afrique en janvier 2015 sur **l'efficacité des aides publiques au développement européen, et leur rôle de levier de fonds privés,** et examiner comment ceux-ci sont mobilisés pour l'investissement dans les projets de développement en Afrique.